



TERNAY



MunicipiPRESSE info ®

[www.ternay.fr](http://www.ternay.fr)



N°176 – 1<sup>er</sup> juin 2018



## INSCRIPTIONS RESTAURANTS SCOLAIRES

---

Les inscriptions aux Restaurants Scolaires se tiendront en Mairie du 25 mai au 22 juin (sauf le SAMEDI).

Deux permanences exceptionnelles auront lieu les **SAMEDIS 2 et 16 JUIN de 9H à 12H.**

Les dossiers d'inscription devront être préalablement téléchargés sur le site internet [www.ternay.fr](http://www.ternay.fr) et rapportés en Mairie dûment complétés.

Le montant des droits d'inscription sera facturé avec les repas du mois de septembre.

Aucun enfant ne sera accepté au restaurant scolaire sans avoir été inscrit en Mairie avant le 22 juin, délai de rigueur.

## PLAN CANICULE

---

Dans le cadre du dispositif pour faire face à la canicule, la Municipalité a mis à nouveau en place un registre communal recensant toute personne isolée à risque qui en fait la demande (personnes âgées de 65 ans et plus, personnes de plus de 60 ans déclarées inaptées au travail et personnes handicapées vivant au domicile).

Les personnes qui se seront fait recenser seront contactées et bénéficieront d'actions de soutien et d'assistance. Tout ternaysard qui désire s'inscrire ou inscrire un de ses proches sur ce registre peut s'adresser au service administratif de la mairie aux heures d'ouverture.

## RÉUNIONS PUBLIQUES

---

- Département du Rhône, Canton de St Symphorien d'Ozon : 11 juin à 19h à la salle Omnisports du Devès.
- Fer Autrement : 14 juin à 20h à la salle Omnisports du Devès.
- Délocalisation du Conseil Départemental : 29 juin à 10h30 à l'Espace Louise Labé, Saint Symphorien d'Ozon.

## RAPPEL TRAVAUX BRUYANTS

---

Un arrêté préfectoral limite l'utilisation des outils à moteur aux horaires suivants :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

## LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE et LE MOUSTIQUE TIGRE

---

- Toute personne suspectant la présence de frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

\* GDS 69 : 04.78.19.60.60 / [gds69@gds69.asso.fr](mailto:gds69@gds69.asso.fr)

\* FREDON : 04.37.43.40.70 / [frelonasiatique@fredonra.com](mailto:frelonasiatique@fredonra.com)

- Le moustique tigre est reconnaissable à ses rayures noires et blanches. Sa taille est généralement inférieure à celle du moustique commun. Ses ailes sont complètement noires et sans tache. Dans la plupart des cas, sa piqûre est bénigne, bien que ce moustique puisse être vecteur de diverses maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika. Pour transmettre ces virus, il doit au préalable avoir piqué une personne infectée. Le moustique tigre établit le plus souvent ses quartiers chez des particuliers, dans de petites réserves d'eaux stagnantes. Une fois installé dans votre jardin, il est très difficile de l'en déloger.

## LES MÉDIÉVALES : 9 et 10 juin

---

La fête sur le thème des Bâisseurs du Moyen-Age aura lieu Samedi 9 et Dimanche 10 juin. Un défilé ouvrira les festivités le 9 à partir de 18h. Musique, jeux suivis d'un feu d'artifice et d'une illumination du château vers 22h. Dimanche, de 10h à 18h, vous pourrez admirer les lanceurs de drapeaux, troubadours, ménestrels, vous émerveiller avec les magiciens, les fauconniers, écouter des contes. Une restauration sera proposée sur place ou à emporter. Vous pourrez déambuler le long du marché médiéval, suivre le spectacle de rue. Un diaporama sur les travaux du Prieuré et une exposition de photos des travaux en cours seront présentés dans l'église. Plus d'informations sur le site [www.ternay.fr](http://www.ternay.fr)

NB : A cette occasion le stationnement sera interdit dans la cour du château et sur la place de l'église.

En avant-première, la bibliothèque propose la Soirée Merveilleuse du Moyen âge mercredi 6 juin à 18h, les enfants pourront venir costumés.

## FÊTE DE LA MUSIQUE DU 22 JUIN (transport gratuit)

---

Un service exceptionnel de cars gratuits vous est offert par la Municipalité et le Centre Culturel du château de La Porte (CCCP).

Bus n°1 : départ 19h30 de l'abri bus « Transformateur » à Crottat Buyat et de celui des Boucherattes

Bus n° 2 : départ 19h30 maternelle de Fléviu (sens montée), arrêts : parking de l'école primaire de Fléviu, abris bus carrefour montée de la Monnaie / montée de la Vieille Monnaie, résidence le Parc, rue Ancien Stade / rue du Plat. La dépose se fera en Mairie pour tous les bus.

Début de la manifestation 20h, place de la mairie avec le groupe KIKIRISTAN (déjà produit lors d'un dimanche en musique) qui entraînera les spectateurs dans une déambulation jusque sur la place de l'église où le groupe JEUDI PROCHAIN (chansons françaises et étrangères) prendra le relais : musique, restauration sur les stands proposés par la pizzeria Roberto et la boulangerie Larrat, rafraichissement à la buvette tenue par les classes en 8, présence du Syndicat d'Initiative

Retours : 2 rotations à 22H et 23h (plus de détails en Mairie, sur le site [www.ternay.fr](http://www.ternay.fr) et auprès du CCCP.

Ce soir-là, le stationnement sera interdit sur la place de l'église et rue centrale.

## PERMANENCE ETAT CIVIL

---

Les prochaines permanences Etat Civil du samedi (9h00 à 12h00) se tiendront les 2, 9, 16, 23 et 30 juin 2018.

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Réunis en séance ordinaire le mardi 22 mai 2018, les élus du Conseil Municipal ont :

- **ADOPTÉ** les tarifs et modes d'accueils périscolaire et extra-scolaire à compter du 3 septembre 2018 :
  - COTISATION PREALABLE (de septembre à septembre) à toutes inscriptions aux différents accueils :
    - o 1 personne : 10,50 €
    - o 2 personnes : 12,60 €
    - o 3 personnes et plus : 14,70 €
  - TARIFS ACCUEIL CLUB ADOS :

JOUR	HORAIRE		
Lundi	9h /10h : accueil échelonné	10h à 17h/18h activité avec possibilité de prise de repas sur place (panier repas)	17h/18h : départ échelonné
Mardi	9h /10h : accueil échelonné	10h à 17h/18h activité avec possibilité de prise de repas sur place (panier repas)	17h/18h : départ échelonné

Mercredi	9h /10h : accueil échelonné	10h à 17h/18h activité avec possibilité de prise de repas sur place (panier repas)	17h/18h : départ échelonné
Jeudi	9h /10h : accueil échelonné	10h à 17h/18h activité avec possibilité de prise de repas sur place (panier repas)	17h/18h : départ échelonné
vendredi	9h /10h : accueil échelonné	10h à 17h/18h activité avec possibilité de prise de repas sur place (panier repas)	17h/18h : départ échelonné

½ journée sans repas (uniquement club Ados mercredi)	
Quotient familial 0 à 650 €	4 €
Quotient familial supérieur à 650 €	5 €
Journée sans repas	
Quotient familial 0 à 650 €	8 €
Quotient familial supérieur à 650 €	10 €
Forfait semaine	
Quotient familial 0 à 650 €	32 €
Quotient familial supérieur à 650 €	40 €

- TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE (matin et soir) :

Quotient familial	7h30 / 8h30	16h30/17h45	16h30/18h30
0 à 650 €	2,60 €	3,10 €	4,25 €
Supérieur à 650 €	2,70 €	3,20 €	4,35 €

- TARIFS ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS :

	Quotient familial	1er enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	PAI (*)
Prix du Mercredi hors vacances scolaires matin sans repas de 7 h 30 à 12 h 00	0 à 300 €	4.00 €			
	301 à 500 €	4.80 €			
	501 à 650 €	6.40 €			
	Supérieur à 650 €	8.00 €			
	Extérieurs (2)	17.00 €			
Prix du Mercredi hors vacances scolaires journée avec repas et goûter 7 h 30 – 18 h 30	0 à 300 €	10.80 €	10.30 €	9.80 €	Réduction de 1.50 € à la journée
	301 à 500 €	13.50 €	13.00 €	12.50 €	
	501 à 650 €	15.50 €	15.00 €	14.50 €	
	Supérieur à 650 €	17.50 €	17.00 €	16.50 €	
	Extérieurs (2)	22.50 €	22.00 €	21.50 €	
Prix à la journée vacances scolaires avec repas et goûter 7 h 30 – 18 h 30	0 à 300 €	10.80 €	10.30 €	9.80 €	Réduction de 1.50 € à la journée
	301 à 500 €	13.50 €	13.00 €	12.50 €	
	501 à 650 €	15.50 €	15.00 €	14.50 €	
	Supérieur à 650 €	17.50 €	17.00 €	16.50 €	
	Extérieurs (2)	22.50 €	22.00 €	21.50 €	
Vacances scolaires prix pour un accueil de 5 jours consécutifs avec repas et goûter 7 h 30 – 18 h 30	0 à 300 €	48.60 €	46.35 €	44.10 €	Réduction de 1.50 € à la journée
	301 à 500 €	60.75 €	58.50 €	56.25 €	
	501 à 650 €	69.75 €	67.50 €	65.25 €	
	Supérieur à 650 €	78.75 €	76.50 €	74.25 €	
	Extérieurs (2)	101.25 €	99.00 €	96.75 €	

(\*) PAI : Projet d'Accueil Individualisé : s'il s'agit d'un PAI lié à une allergie alimentaire, les parents fournissent un panier repas.

(2) Les accueils de loisirs extra scolaires des mercredis et des vacances scolaires sont ouverts aux enfants dont les parents résident sur le territoire communal et aux enfants justifiant d'un lien de parenté et/ou familial en filiation directe sur le territoire communal sur présentation d'un justificatif

Les familles supporteront les coûts supplémentaires dus éventuellement selon les activités et sorties proposées.

- **ADOPTÉ** les tarifs des repas aux restaurants scolaires indiqués ci-dessous pour l'année scolaire 2018/2019 et ce jusqu'à prochaine délibération :

**TARIFS REPAS AVEC DROIT D'INSCRIPTION :**

- . Repas enfant domicilié sur la commune : 4,10 €
- . Repas enfant non domicilié sur la commune : 5,80 €
- . Repas enfant allergique : 1,50 €

**TARIFS REPAS SANS DROIT D'INSCRIPTION :**

- . Repas exceptionnel enfant domicilié sur la commune : 5,35 €
- . Repas exceptionnel enfant non domicilié sur la commune : 7,10 €
- . Repas exceptionnel enfant allergique : 1,50 €
- . Repas enseignant et personnel communal : 4,10 €
- . Repas adulte : 5,35 €

- **MAINTENU** les cotisations d'inscription aux restaurants scolaires et aux ateliers thématiques (pour les élémentaires) pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit et ce jusqu'à prochaine délibération :

Droits d'inscription en cycle maternelle et élémentaire :

- Pour 1 enfant : 13 €
- Pour 2 enfants : 23 €
- Pour 3 enfants : 26 €
- Pour 4 enfants : 29 €
- 5 enfants et plus : 32 €

- **ADOPTÉ** la modification du règlement intérieur des Activités péri et extrascolaires et Accueil de Loisirs ;

- **ADOPTÉ** la modification du règlement de la structure multi accueil « les Pierrots » ;

- **ADOPTÉ** la modification du règlement intérieur des restaurants scolaires ;

- **ADOPTÉ** l'organisation d'une braderie à destination des particuliers des ouvrages supprimés du fond de la Bibliothèque au tarif unique de 1 euro, le samedi 7 juillet 2018 de 9h à 13h.

**Le bureau municipal**